ALAIN DENEAULT

# LE TOTALITARISME PERVERS

## D'UNE MULTINATIONALE AU POUVOIR

## Aux origines de la médiocratie

Rue de l'échiquier

# LE TOTALITARISME PERVERS

Ce tiré à part du texte *Le Totalitarisme pervers*,
ici revu, enrichi et introduit, constitue une synthèse
de la volumineuse recherche parue sous le titre
*De quoi Total est-elle la somme ?*
(Rue de l'échiquier/Écosociété, 2017).

© 2017, éditions Rue de l'échiquier
12, rue du Moulin-Joly, 75011 Paris
**www.ruedelechiquier.net**
ISBN : 978-2-37425-098-4
Dépôt légal : septembre 2017

ALAIN DENEAULT

# LE TOTALITARISME PERVERS

## D'UNE MULTINATIONALE AU POUVOIR

Rue de l'échiquier

« Total :
qui affecte toutes les parties,
tous les éléments. »

***Le Petit Robert***

# Total

On erre en définissant Total comme une société pétrolière française. Tous les termes de cette assertion portent à confusion : « une », « société », « pétrolière » et « française ».

D'abord, les groupes multinationaux ne font pas *un* par définition, mais se composent juridiquement de plusieurs centaines d'entités. Filiales, trusts, fonds d'investissement, fondations, cabinets spécialisés… ces structures se révèlent indépendantes les unes des autres du point de vue du droit, quoiqu'elles constituent par leur maillage la multinationale comme telle. C'est comme si le droit commercial ne reconnaissait pas une image, mais seulement les pixels qui la forment. Ces différentes structures autonomes répondent exclusivement de la loi de l'État où elles sont respectivement créées, se facturent les unes les autres et peuvent aussi mutuellement se prêter de l'argent. Toutes servent la même communauté d'investisseurs de fait, mais non de droit : un « Groupe » ne constitue pas encore une notion juridique. En cela, Total n'a en rien le statut d'une boutique de quartier valant pour elle-même : la composent, dans 130 pays, 934 sociétés consolidées que son conseil d'administration coordonne au nom de son actionnariat[1]. S'il s'agit de se la figurer telle une pieuvre de taille mondiale, les différents États où se trouvent agissants ses tentacules ne légifèrent que sur ceux-ci pris isolément, feignant de penser que leur mouvement n'obéit juridiquement à aucun cerveau, ni à rien d'autre qu'eux-mêmes. Quant à Total, les filiales du Qatar, du Myanmar, de la Bolivie, des États-Unis, des Bermudes, de la Grande-Bretagne et d'Algérie n'entretiendraient officiellement aucun lien avec la maison mère de La Défense, laquelle en organise pourtant les

1 « Filiales de la Société », *Document de référence 2016*, Total, 16 mars 2017, p. 49.

opérations de fait. Tout au plus, de rares lois, telles que celle édentée sur le « devoir de vigilance » votée en 2017 par l'Assemblée nationale française, forcent-elles ce lien de solidarité en cas de violation extrême des droits fondamentaux[2]. Pour le reste, Total pèse de tout son poids à travers ses filiales dans chacun des États où elle en crée, bien qu'aucun d'eux, en revanche, ne sache légiférer à l'échelle mondiale où la firme étend effectivement son empire. Chaque filiale s'ancre dans son territoire à la manière d'un acteur local[3], tout en relevant d'intérêts financiers supérieurs. La bien nommée « multinationale » trouve ainsi toute latitude dans une mondialisation financière qui lui permet d'échapper à la portée des législations et des juridictions. Se liguant aux autres multinationales pour développer avec les pouvoirs publics un rapport de domination, elle se fait forte d'une maîtrise exclusive de l'accès aux richesses.

Ensuite, « Française », Total ne l'est plus qu'à hauteur de 28 %[4]. Et seuls 16 % des titres que détiennent les investisseurs institutionnels – ceux qui contrôlent en réalité la firme – sont français[5]. On se partage à l'extérieur de l'Hexagone 72 % du capital de Total. La République française n'en possède plus du tout directement. Seuls quelques fonds publics disposaient encore de 0,31 % de ses titres en 2015. Des vagues de privatisation successives ont amené la France à se départir de ses titres boursiers dans la Compagnie française des pétroles (CFP, titulaire de la marque « Total ») ainsi que dans la Société nationale

2 Olivier Petitjean, « Le Conseil constitutionnel censure partiellement la loi sur le devoir de vigilance des multinationales », *Observatoire des multinationales*, 24 mars 2017.

3 Joseph Oscar Gnagbo, « Total Maroc : 90 ans et ça carbure encore ! », *Les Éco*, 8 mai 2017.

4 « Répartition de l'actionnariat par zone géographique », France : 27,7 %, Amérique du Nord : 36 %, Reste de l'Europe : 12,2 %, Royaume-Uni : 12,2 %, Reste du monde : 8,1 % », *Document de référence 2016*, Total, *op. cit.*, p. 4.

5 « Structure de l'actionnariat, par catégorie d'actionnaires : Salariés du Groupe : 4,9 %, Actionnaires individuels : 7,9 %, Actionnaires institutionnels : 87,2 %, dont : 16,2 % en France, 12,2 % au Royaume-Uni, 15,5 % pour le reste de l'Europe, 35,4 % pour l'Amérique du Nord, 7,9 % pour le reste du monde », *Total.com*, estimation au 31 décembre 2016.

Elf Aquitaine (dépositaire de la marque « Elf »), lesquelles, au terme de tractations serrées, ont formé, avec PetroFina, la Total que nous connaissons depuis le début de ce siècle. Les autorités politiques chinoises, le pouvoir qatari, le fonds souverain norvégien, pour leur part, en sont devenus depuis d'importants actionnaires, sans parler de familles agissant officieusement comme des gouverneurs dans leurs pays, par exemple les Frère de Belgique ou les Desmarais du Canada, ces derniers ayant occupé un siège au conseil d'administration de Total de 2000 à 2017. Aujourd'hui, la société multinationale de gestion d'actifs Blackrock, aux États-Unis, est la première actionnaire de Total[6]. Les principaux détenteurs de titres proviennent sinon du Royaume-Uni, de Belgique, de Suède ou encore de différents paradis fiscaux[7]. La firme a émis à ce jour 2,5 milliards de titres qui ne sont détenus par aucun actionnaire de référence[8] et a versé en 2017 6,1 milliards d'euros de dividendes pour satisfaire la soif des investisseurs[9]. Total étant dégagée de tout lien actionnarial avec l'État, son caractère « français » ressort peu, hormis dans ses stratégies de communication. « En 2012, 65 % de ses capitaux dans le raffinage et la pétrochimie étaient concentrés en Europe, mais le pétrolier français souhaite inverser la tendance en portant la part de ces capitaux en Asie et au Moyen-Orient à 70 % d'ici 2017[10] », lisait-on récemment dans la presse spécialisée. La firme a beaucoup misé sur des superstructures de raffinage comme celle de Jubail, en Arabie saoudite : quelque quatre milliards d'euros en investissements lui assureront une production de

6 « Évolution de la répartition des principaux actionnaires », *Total.com*, 31 décembre 2016, et Denis Cosnard, « Ces dix ans qui ont chamboulé les entreprises françaises », *Le Monde*, 28 février 2017.

7 Données tirées de la banque de données Lexis Nexis World Compliance, 2016.

8 Exactement 2 500 706 749, cf. *Tradingset.com*, 4 août 2017.

9 « Les firmes du CAC 40 vont verser 46 milliards de dividendes », AFP/*Le Point*, 4 avril 2017.

10 « Le raffinage français est-il condamné ? », *Énergies & environnement*, 9 mars 2015.

400 000 barils par jour[11]. Les exigences sociales et fiscales y sont moindres qu'en France. Dans cette perspective mondiale où Total conçoit ses stratégies indépendamment de toute appartenance nationale, la France fait figure de pays comme un autre. Seuls comptent les enjeux d'affaires. Ainsi, « un peu plus de trois ans après avoir fermé son vapocraqueur de Carling, en Moselle, Total réinvestit dans la pétrochimie… aux États-Unis », constate Anne Feitz du quotidien financier *Les Échos*[12]. Suave, le maire de Pau, François Bayrou, a choisi pour sa part d'évoquer en mars 2017 un « ressenti d'éloignement entre la multinationale et la société française[13] ». De huit raffineries, la firme est passée à cinq sur le territoire de la métropole, six si l'on considère aussi les sites de pétrochimie. Il s'agit désormais de pôles souvent déficitaires ou d'installations converties en niches. Le site de La Mède en Provence se spécialise par exemple dans les agrocarburants et celui de Donges dans l'estuaire de la Loire produit du gazole en fonction des normes européennes, tandis que les plateformes de Feyzin près de Lyon et de Grandpuits en Seine-et-Marne ne fonctionnent pas à plein régime[14]. Même le site normand de Gonfreville-l'Orcher, pratiquant tant le raffinage que la pétrochimie, fait l'objet de mises à pied successives[15]. En ce qui regarde le domaine strictement pétrochimique, les infrastructures Carling Saint-Avold en Moselle se consacrent désormais aux polymères et résines d'hydrocarbures[16], tandis qu'on

11 « Total en Arabie saoudite », *Total.com*, août 2016, et Ludovic Dupin, « Jubail : les dix chiffres vertigineux de l'une des plus grandes raffineries du monde », 26 mars 2014.

12 Anne Feitz, « Pétrochimie : Total mise sur le gaz de schiste américain », *Les Échos*, 28 mars 2017.

13 Thomas Longué, « Le centre de mesures physiques des roches de Total inauguré à Artigueloutan », *Sud Ouest*, 24 mars 2017.

14 « Le raffinage français est-il condamné ? », *op. cit.*

15 « Plate-forme Total au Havre : un plan social en préparation », *Normandie.fr*, 26 octobre 2016 ; et « Normandie : un nouvel élan pour notre plus grande plateforme française », *Total.com*, document non daté, page consultée le 10 décembre 2016.

16 « Total inaugure sa nouvelle plateforme pétrochimique de Carling », communiqué de presse, Total, 12 mai 2017.

destine à terme celles maintenant fermées de Dunkerque au traitement de biomasse de 2e génération[17]. En Europe, le site d'Anvers est le plus important du groupe[18].

D'un point de vue fiscal, l'éclatement des entités de la firme dans des législations qui se comptent par dizaines se révèle fort avantageux. Officiellement, le groupe s'engage en 2015 à faire disparaître ses filiales aux Bermudes, aux îles Caïmans et aux îles Vierges britanniques, soit des législations « considérées comme des paradis fiscaux[19] » ou « réputées être des paradis fiscaux[20] », déclarera-t-il de façon alambiquée. Mais une fois l'effet d'annonce passé, on apprend que les composantes offshore des consortiums que Total ne contrôle pas majoritairement resteront actives, la pétrolière disant ne pas avoir les moyens de les faire fermer. Les associations Oxfam, Solidaires, Sherpa, Survie, Secours catholique et CCFD-Terre Solidaire signalent en outre que Total fait preuve de quelques libertés dans sa façon de définir ces législations ultrapermissives. Dans un communiqué conjoint, les associations notent, en se référant à la liste des paradis fiscaux de l'organisation Tax Justice Network, que « Total comptabilise en réalité 178 filiales dans des territoires opaques, soit près de 20 % de l'ensemble de ses filiales[21] » ! Avec un manque flagrant de rigueur, la multinationale n'a pas jugé bon de compter parmi les législations « considérées » ou « réputées être » des paradis fiscaux des pays aussi controversés en matière de passe-droit fiscal que le

17 « Total en France », *Total.com*, page consultée le 16 mai 2017, et Olivier Dufourg, « Total : "D'une mission industrielle à une mission de services" », *La Voix du Nord*, 23 mai 2017.
18 Pierre Loppe, « Total va investir 1 milliard d'euros à Anvers », *La Libre Belgique*, 27 avril 2013.
19 « Total va rapatrier neuf filiales situées dans des paradis fiscaux », AFP/*Le Monde*, 4 mars 2015.
20 Jean-Michel Bezat, « Le groupe "va sortir des paradis fiscaux" », *Le Monde*, 31 janvier 2015.
21 Manon Aubry (Oxfam), Vincent Drezet (Solidaires), Laetitia Liebert (Sherpa), Mathieu Lopes (Survie), Grégoire Niaudet (Secours catholique) et Lucie Watrinet (CCFD-Terre Solidaire), « Total ferme 9 filiales dans les paradis fiscaux : il en reste 169 ! », *Mediapart*, 7 mars 2015. Lire aussi : Olivier Petitjean, « Pays-Bas — Transparence fiscale : les filiales "oubliées" de Total », *Observatoire des multinationales*, 1er juin 2015, et Olivier Petitjean, « Paradis fiscaux : les limites de l'opération transparence de Total », *Basta !*, 10 mars 2015.